

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

> 6 route des artifices BP L1 98849 Nouméa Cedex

N° 2015-14992/DENV

Nouméa, le - 4 JUIN 2015

La Directrice,

à

Gérant de la société Autoplat Environnement BP 7264 98801 Nouméa Cedex

Objet : visite d'inspection du 30 avril 2015 sur le centre de déconstruction et de dépollution de véhicules automobiles, situé au 25 rue Nobel de la zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa

Références: - courrier n°2014-5837/DENV du 24 février 2014

- arrêté d'autorisation d'exploiter n°2099-2011/ARR/DIMEN du 12 août 2011

Pièce jointe: mémo relatif à l'autorisation ICPE

Monsieur,

Dans le cadre de votre arrêté d'autorisation susvisé et suite au compte rendu de la visite d'inspection en date du 27 février 2014, je vous prie de bien vouloir transmettre à l'inspection des installations classées pour les années 2012, 2013 et 2014 les versions définitives du rapport d'activité de votre société ainsi que les résultats de la dernière étude de bruit.

La société Autoplat a changé de gérance par conséquent, je vous demande de fournir une déclaration de changement d'exploitant en deux exemplaires, conformément à l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

Ces documents devront nous parvenir dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent courrier. Passé ce délai, je réitérerai ma demande par voie de mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice de l'environnement par intérim